



THE EUROPEAN RESETTLEMENT NETWORK IS AN INCLUSIVE NETWORK THAT SUPPORTS THE DEVELOPMENT OF RESETTLEMENT IN EUROPE BY CONNECTING A VARIETY OF ACTORS INVOLVED IN REFUGEE RESETTLEMENT.

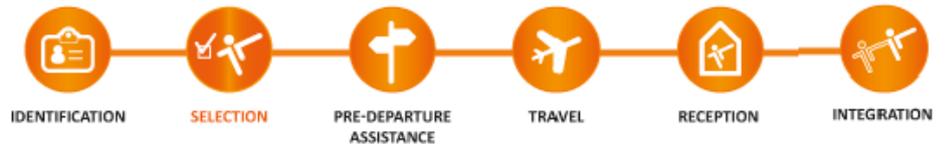
Network members have a shared commitment to refugee resettlement and protection, to the provision of durable solutions for refugees, and to ensuring refugees resettled to Europe receive integration support that provides them with the necessary tools to become fully participating citizens.

The membership comprises both organisations and individuals working in resettlement and integration policy and practice at different levels, in a variety of sectors, and at all stages of the resettlement process.

For more information about the European Resettlement Network, please contact the coordination team at info@resettlement.eu or visit us at www.resettlement.eu and become a member of the European Resettlement Network.



Co-financed by
the European
Commission

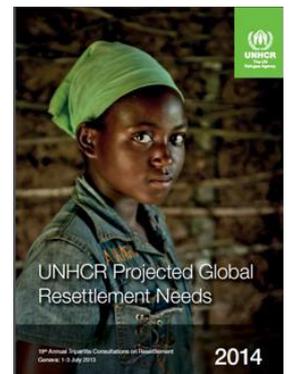


Phase de sélection

Le HCR identifie les réfugiés nécessitant une réinstallation dans le cadre de son mandat pour garantir leur protection et trouver des solutions durables, alors que d'autres ONG et organisations internationales jouent également un rôle crucial dans les phases d'identification et de sélection. Toutefois, seuls les États peuvent à leur discrétion offrir aux réfugiés des conditions de résidence permanente via la réinstallation.

Les pays de réinstallation ayant mis en place des programmes réguliers de réinstallation acceptent d'examiner chaque année les demandes de réfugiés présentées par le HCR. D'autres pays peuvent ne pas disposer d'un programme annuel, mais peuvent réinstaller les réfugiés de manière ponctuelle et/ou mettre en œuvre des programmes de réinstallation spécifique pour les réfugiés ayant des besoins précis.

L'évaluation des priorités et des besoins globaux en réinstallation que le HCR réalise dans le rapport annuel **Prévisions des besoins globaux en réinstallation (« Projected Global Resettlement Needs »)**¹ permet aux États de définir des priorités et des objectifs dans le cadre de leurs programmes de réinstallation respectifs. Lors des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation organisées à Genève chaque année en juillet, l'ensemble des partenaires de réinstallation (gouvernements, ONG et organisations internationales) traitent de l'identification des besoins en réinstallation et lancent le processus de planification de la réinstallation pour l'année suivante. Le HCR participe également à des pourparlers bilatéraux avec les États pour identifier les besoins auxquels l'un d'eux peut répondre.



Les pays de réinstallation déterminent l'importance et la composition de leurs programmes de réinstallation, et évaluent les formulaires d'enregistrement aux fins de la réinstallation (FER) que le HCR leur soumet pour décider quels réfugiés peuvent bénéficier de la réinstallation. Alors que cette institution demande à tous les États d'appliquer ses critères d'éligibilité à la réinstallation et de tenir compte des priorités et des besoins globaux identifiés, les pays de réinstallation statuent au final selon leurs politiques, critères, lois et dispositions de migration. Dans le cadre de ce processus, le HCR demande à ces pays d'éviter d'appliquer des critères d'intégration restrictifs, voire potentiellement discriminatoires, tels que l'âge, le nombre de personnes composant la famille, la religion et l'état de santé, qui ébranlent les bases de la réinstallation en matière de protection.

Le **Manuel de réinstallation du HCR** contient des chapitres par pays² qui fournissent des informations détaillées sur les programmes de réinstallation de chaque pays de réinstallation, y compris la description des lois et des politiques, procédures de sélection et de le traitement des réfugiés, les modalités de réception et les services de réinstallation fournis par l'État.

¹ <http://www.unhcr.org/51e3eabf9.html>

² www.unhcr.org/resettlementhandbook



For more information about the European Resettlement Network, please contact the coordination team at info@resettlement.eu or visit us at www.resettlement.eu and become a member of the European Resettlement Network.



La plupart des programmes mondiaux de réinstallation des réfugiés reposent sur la recommandation



de réfugiés par le HCR selon les priorités et les besoins identifiés avec ses partenaires et la soumission de leurs demandes de réinstallation aux États. Plusieurs pays de réinstallation mettent également en place des systèmes de sélection de réfugiés aux fins de la réinstallation sans que le HCR intervienne directement. En général, ces systèmes basent l'admission sur

les liens familiaux ou autres liens jadis entretenus avec le pays de réinstallation. En outre, les États peuvent occasionnellement organiser le départ du pays d'origine des réfugiés nécessitant une protection internationale ; il convient de relever qu'il s'agit là d'une autre procédure de réinstallation.

Les agents publics se déplaçant dans le pays d'accueil convoquent généralement les candidats à la réinstallation à des entretiens individuelles pour les sélectionner ; ce processus est dénommé **mission de sélection**. Un nombre croissant de pays de réinstallation sélectionnent également les réfugiés exclusivement à partir du FER fourni par le HCR ; ce processus est dénommé **sélection des dossiers**. Si aucune entrevue physique n'est possible, par exemple pour des raisons de sécurité ou d'autres problèmes, les pays de réinstallation peuvent choisir d'organiser des entretiens en **visioconférence**.

Certains pays, notamment les États-Unis d'Amérique, font appel aux ONG et à l'OIM pour traiter les dossiers avant que les agents des services d'immigration déterminent ceux éligibles à la réinstallation. Cela reflète le rôle crucial de ces acteurs dans la simplification de la tâche des bureaux du HCR, où les employés coopèrent étroitement et régulièrement sur certains cas et groupes.

Photos : © HCR/BakOS DESIGN/juillet 2014 ; © HCR/L. Dobbs/février 2012



Co-financed by
the European
Commission